

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>BMD® 110G</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	BMD * BMD 110 * BMD 11% * Bacitracin Methylene Disalicylate premix
<b>Usage recommandé</b>	Produit vétérinaire ( Additif alimentaire )
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )
<b>Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300  CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc.
	16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917
	Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <a href="https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx">https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx</a>
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Poussières combustibles	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.	
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.	
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.	
<b>Mention de danger</b>	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion.	
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	

## Renseignements supplémentaires

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Les individus sensibles à cette substance ou à d'autres substances de cette catégorie chimique peuvent développer des réactions allergiques.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
BACITRACINE, MÉTHYLÈNEBIS[2-HYDROXYBENZOATE]		55852-84-1	63-66
Carbonate de calcium		471-34-1	31-34
Huile minérale		8042-47-5	<5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

#### Contact avec la peau

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

#### Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Toux.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

#### Risques d'incendie généraux

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Les particules fines (nuage) peuvent alimenter un incendie ou une explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). S'assurer une ventilation adéquate. Ventiler la zone contaminée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recueillir le déversement avec une matière absorbante inerte non combustible et transférer dans un conteneur étiqueté pour rebuts. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Prevent release to the environment.

Déversements peu importants : Essuyer avec un chiffon humide et placer dans un conteneur pour destruction. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Assurer une ventilation efficace. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	15 minutes	20 mg/m <sup>3</sup>
	8 heures	10 mg/m <sup>3</sup>
Huile minérale (CAS 8042-47-5)	15 minutes	10 mg/m <sup>3</sup>
	8 heures	5 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Bacitracin, méthylènebis[2-hydroxybenzoate] - Zoetis BDP1 (limiter l'exposition à l'étendue 1000 ug/m<sup>3</sup> à 3000 ug/m<sup>3</sup>)

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Garder les niveaux de contamination de l'air inférieurs aux limites d'exposition ou dans la fourchette OEB indiquée ci-dessus dans cette section.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Si les expositions aux microbes sont dans les étendues de la BDP (Bande d'exposition professionnelle) ou les dépassent, portez un appareil respiratoire dont le facteur de protection est suffisant pour limiter les expositions au minimum de l'étendue de la BDP. On doit fournir des équipements de protection respiratoire lorsqu'il y a un risque d'exposition à des poussières, des brumes, des aérosols ou des vapeurs. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Solide.

**Forme**

Poudre.

**Couleur**

Brun clair.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Non disponible.

**Point d'éclair**

Non disponible.

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)**

Non disponible.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité****Limites d'inflammabilité - inférieure (%)**

Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)**

Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)**

Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)**

Non disponible.

**Tension de vapeur**

Non disponible.

**Densité de vapeur**

Non disponible.

**Densité relative**

Non disponible.

**Solubilité****Solubilité (eau)**

Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

Non disponible.

**Température d'auto-inflammation**

Non disponible.

**Température de décomposition**

Non disponible.

**Viscosité**

Non disponible.

**Autres informations****Propriétés explosives**

Non explosif.

**Propriétés comburantes**

Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Les particules fines (poussières, nébulisations) peuvent alimenter un incendie ou une explosion.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Acides forts. Bases.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et oxydes d'azote.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger
<b>Contact avec les yeux</b>	La poussière peut irriter les yeux.
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Toux. Essoufflement. Gêne dans la poitrine. Les individus sensibles à cette substance ou à d'autres substances de cette catégorie chimique peuvent développer des réactions allergiques.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Pas gravement toxique.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
BACITRACINE, MÉTHYLÈNEBIS[2-HYDROXYBENZOATE] (CAS 55852-84-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 10 g/kg
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	6450 mg/kg
Huile minérale (CAS 8042-47-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Corrosivité</b>		
Huile minérale	Espèces: Lapin Gravité: Léger	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	

**Contact avec les yeux**

Huile minérale

Espèces: Lapin

Gravité: Léger

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes**

Huile minérale (CAS 8042-47-5)

Carcinogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées**

Non classé.

**Danger par aspiration**

Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques**

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Autres informations**

Attention - Agent pharmaceutique. Une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut avoir des effets néfastes.

**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 56000 mg/l, 96 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Éviter le rejet dans l'environnement. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleures technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non



<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	02-Novembre-2016
<b>Date de la révision</b>	18-Janvier-2022
<b>Version n°</b>	04
<b>Autres informations</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.